

nos ancêtres c'était au contraire de transformer cette terre en domaine habitable pour une race d'agriculteurs, pour l'homme qui met l'agriculture à la base de sa civilisation. Ces gens-là ont eu à éloigner la forêt de leur demeure ; mais au lieu de l'attaquer avec prudence et douceur, ils l'ont traitée comme l'ennemie dont il fallait se débarrasser par la hache, par le feu, et par tout moyen de destruction. L'histoire nous raconte, et notre propre expérience l'atteste aussi, qu'ils ont fait cette lutte sans merci. La forêt n'eut pas d'amis ; car pour défricher quelques acres de terre, ces gens incendiaient des milles et des milles des plus belles essences forestières qui aient jamais dressé leurs têtes majestueuses vers le ciel. Cela s'est pratiqué, dans un temps ou dans l'autre, pour chaque partie du continent, et encore aujourd'hui même cela se voit dans quelques parties du continent. Ces pionniers des anciens jours comme les pionniers d'aujourd'hui ne comprenaient pas, n'appréciaient pas que dans l'économie de la nature, les forêts sont tout aussi indispensables à la civilisation de l'homme que les champs cultivés. Ils ne savaient pas reconnaître que même au point de vue de l'agriculture, à moins que le champ cultivé ne reçoive de la forêt la pluie et l'humidité, il perd d'autant de sa fécondité, et que les efforts de l'agronome en souffriront proportionnellement. Nous nous sommes réunis ici pour trouver, si c'est possible, les voies et moyens de mettre fin à ce mal et de faire comprendre à chaque classe de la société l'importance qu'il y a à maintenir, préserver et protéger nos forêts. J'aimerais tout d'abord à appeler l'attention de cette convention sur la nécessité qu'il y aurait d'établir, si cela n'a pas été fait,—et cela n'a pas encore été fait—une réserve, un grand domaine forestier. Nous savons, et l'expérience de ces nations auxquelles Son Excellence a fait allusion, dans son discours, nous apprend qu'il y a certaines parties, certaines sections de la surface terrestre qui, dans la sage économie de la nature, doivent toujours être conservées en forêts, et que nos lignes de partage des eaux doivent être tenues sous forêt. Tous les côteaux, les montagnes et les plateaux qui sont les sources des rivières et des eaux courantes, ne devraient jamais, pour aucune considération, être autrement que sous bois. Pour aucune considération on ne devrait laisser dépouiller de leurs arbres ces parties de la surface terrestre. Nous en connaissons les conséquences, et voilà pourquoi je n'ai pas à insister sur ce point ; c'est un simple truisme.

Mais je veux appeler votre attention sur un point : c'est que si ces parties de la surface terrestre de notre propre pays doivent être conservées en forêts, il est essentiel, à mon humble avis du moins, qu'elles forment partie du domaine national, qu'elles appartiennent à l'état. J'entends par état au Canada, les gouvernements des provinces là où l'administration des terres publiques est laissée aux gouvernements provinciaux, et le gouvernement national, là où la propriété des terres publiques est laissée au gouvernement national. S'il arrive, et je crains bien que cela ne soit arrivé, que quelques parties de ces lignes de faite aient été détachées du domaine public et soient passées en propriété privée, le gouvernement national devrait avoir pour politique, et ce devrait être la politique des gouvernements provinciaux de racheter ces terres et de les remettre dans le domaine public.

L'état de New-York a inauguré une politique semblable. L'état de New-York, il y a des années, a commis l'erreur—j'allais dire la folie, et peut-être que ce mot ne se-